



## Accident de travail et sans visite médicale d'embauche

Par **Jeb129**, le 10/02/2014 à 21:17

**Bonjour**

**Je souhaite avoir une aide concernant mon cas actuel.**

**Je travail en restauration rapide depuis aout 2012 et à ce jour je n'ai toujours pas fait de visite médicale. Ils m'avaient donner un rdv pendant mes vacances mais je leur ai signaler que je ne pouvait y aller car j'étais en vacances et que je devais partir en voyage donc ils devaient me donner un autre rdv après mes vacs, ce qu'ils n'ont pas fait.**

**En janvier 2013 j'ai eu un blocage au dos lors de mon service, avec un témoin.**

**Je vais au médecin qui me met en accident de travail pour 1 semaine et qui me prolonge une semaine de plus. Suite à ça elle accepte de me faire reprendre le travail en donnant une prolongation avec reprise de travail et prolongation de soin jusqu'au 16 février en précisant de ménager mon dos.**

**Je reprends le travail et là ma responsable me met à des postes à travailler dans un local à 8° et en portant des bacs de glace pour remplir les buffets. J'ai tenu 4 jours sous anti douleurs qui me shooter et ensuite je suis retourner voir le médecin qui m'a remis en arret sous l'accident du travail jusqu'au 9 février, suite à ça j'avais 2 semaines de vacances ce qui me permettait selon mon medecin de reposer mon dos et de travailler correctement le soutient avec mon kiné.**

**Ce qu'il se passe actuellement c'est que l'entreprise n'a toujours pas fait la déclaration d'accident de travail. Ils ne voulaient pas le déclarer car pour eux les lumbago sciatique ne sont pas considérer comme accident de travail, je leur ai dit que de toute façon la cpam le prenait en compte donc je pouvait remplir le dossier avec la cpam et mon témoin et qu'ensuite suite à ça ils s'arrangeront avec mon entreprise directement. Une demie heure plus tard ma responsable me dit qu'elle a appeler la direction et que du**

coup ils allaient faire la déclaration. Hors à ce jour soit 2 semaines plus tard après son coup de fil ils ne l'ont toujours pas fait et le délégué du personnel m'a envoyé un message disant qu'elle avait reçu de la cpam un formulaire de témoignage. Hors je n'ai pas donné de nom de témoin à la cpam.

Mon témoin est d'accord pour faire un témoignage ainsi qu'une autre collègue qui me fera un courrier attestant que l'entreprise avait refusé de faire sa déclaration d'accident de trajet avant qu'elle les menace de déposer plainte.

Donc voilà je voulais savoir aujourd'hui quels recours je pouvais faire pour faire valoir mes droits d'employée ayant eu un accident de travail (que je suppose veulent contester) et sachant que je n'ai pas eu de visite médicale d'embauche?

Désolée de la taille de mon texte mais je préfère donner tous les éléments.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Denis F**, le **22/03/2014** à **16:13**

Bonjour Jeb129

Une petite question.

Savez-vous si votre employeur est en conformité au regard de son obligation d'évaluation des risques professionnels ?

Votre réponse peut conditionner la suite de vos démarches.

Denis F